District de l'Isère de Football



EQUIPE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE EN ARBITRAGE

QUESTIONNAIRE DE FORMATION CONTINUE N°1 ARBITRES DU DISTRICT DE L'ISÈRE

SAISON 2018/2019

CORRIGE

Corrigé du Questionnaire de Formation Continue n°1 mis à disposition par l'Equipe Technique Départementale en Arbitrage (ETDA).

- 1) Quels sont les 3 niveaux d'arbitrage en France ? (1 point)
 - District, Ligue, Fédération
 - Amateur, Semi-Professionnel, Professionnel
 - Débutant, Confirmé, Expert
- 2) Comment se nomme le groupe de formation pour les arbitres visant à accéder au niveau Ligue ? (1 point)
 - BTS Ligue
 - BEP Ligue
 - CAP Ligue
 - Horizon Ligue

Explications: prononcer « Cap Ligue ». « CAP » signifie « Centre d'Apprentissage et de Perfectionnement », tout en illustrant l'idée de cap (d'où le nom !), de destination, d'objectif...vers la Ligue.

- 3) Quelles sont les différentes catégories du groupe de formation ligue ? (1 point)
 - Talents, Promus, Potentiels & Candidats
 - Espoirs, Promotionnels, Aspirants & Candidats
 - Apprentis, Méritants, Virtuoses & Candidats
 - Assez Biens, Biens, Très Biens & Excellents
- 4) LOI 12 Quel critère <u>ne fait pas partie</u> de ceux à prendre en considération pour les Fautes Grossières ? (1 point)
 - Maîtrise
 - Intensité (ou Vitesse)
 - Excès d'engagement
 - Mise en danger de l'intégrité physique de l'adversaire (risque de blessure)
 - Intentionnalité

Explications: la seule faute pour laquelle l'arbitre cherche à déterminer si le geste est volontaire est la main (ou bras); pour toutes les autres fautes, peu importe que le geste soit volontaire ou pas, on juge le résultat, c'est-à-dire savoir s'il y a faute ou non.

- 5) LOI 12 Quel critère <u>ne fait pas partie</u> de ceux à prendre en considération pour les Mains ? (1 point)
 - Conservation du ballon par le fautif
 - Mouvement de la main en direction du ballon (et non pas l'inverse)
 - Distance entre l'adversaire et le ballon (effet de surprise)
 - Position de la main (non naturelle)
 - Volonté

Explications: bien que cela reste rare, il peut y avoir des situations de mains involontaires (donc non sanctionnables) à la suite desquelles le joueur conserve le ballon. Si la main est involontaire, ce n'est pas une faute, il ne faut donc pas siffler, même si le joueur conserve le ballon.

- 6) LOI 12 Quel critère <u>ne fait pas partie</u> de ceux à prendre en considération pour les Annihilations d'Occasion de But Manifeste (autrement appelées Anéantissements d'Occasion Nette de But) ? (1 point)
 - Sens du jeu, axial et vers le but
 - Distance par rapport au but
 - Probabilité pour l'attaquant de conserver ou de récupérer le ballon (maîtrise)
 - Position du fautif en tant que dernier défenseur
 - Placement et nombre de défenseurs (à proximité et en capacité de revenir)

Explications : la notion de « dernier défenseur » n'a jamais existé dans les Lois du Jeu ; celle-ci a été inventée et diffusée par les médias et commentateurs. Un joueur peut se trouver en position de dernier défenseur, sans pour autant être exclu s'il fait faute ; inversement, un joueur peut se retrouver exclu même s'il n'est pas le dernier défenseur. La vraie notion reste celle d'occasion nette de but, qui sera déterminée à l'aide des critères énoncés ci-dessus.

- 7) LOI 12 Quel critère <u>ne fait pas partie</u> de ceux à prendre en considération pour les Attaques Prometteuses ? (1 point)
 - Sens du jeu
 - Distance par rapport au but
 - Faute commise hors de la surface de réparation
 - Placement et nombre d'attaquants à proximité
- 8) LOI 12 Au sens de la Loi 12, le gardien est considéré en possession du ballon : (1 point)
 - Dès qu'il le contrôle du pied alors qu'il pouvait le prendre en mains
 - Dès qu'il le repousse du bras, même si le geste est accidentel ou qu'il s'agit d'un arrêt
 - Dès qu'il le fait ricocher volontairement sur la main ou le bras alors qu'il pouvait s'en saisir facilement
 - Dès qu'il le touche avec une partie du corps
- 9) LOIS 5 & 12 Une sanction disciplinaire est le fait : (1 point)
 - D'avertir ou d'exclure un joueur
 - De reprendre le jeu par un coup franc direct ou indirect ou un penalty
 - D'effectuer un rapport précis après annotation sur la feuille de match
- 10) LOIS 5 & 12 Une sanction technique est le fait : (1 point)
 - D'avertir ou d'exclure un joueur
 - De reprendre le jeu par un coup franc direct ou indirect ou un penalty
 - De déposer une réserve suite à une faute technique commise par l'arbitre
- 11) LOI 12 Pour être sanctionnées d'un coup franc direct ou penalty, 7 des 12 fautes de la Loi 12 doivent être commises par : (1 point)
 - Négligence, témérité, ou brutalité
 - Imprudence, témérité ou excès d'engagement
 - Faiblesse, découragement ou vengeance
 - Mégarde, imprudence ou violence

Explications : il y a quelques années, on parlait d'imprudence, témérité et excès d'engagement. Mais cela a changé il y a 2 saisons.

12) LOI 12 - Quel cas ne fait pas partie des Jeux Dangereux énoncés dans la Loi 12 ? (1 point)

- Donner un coup de pied dans le ballon tenu en mains par le gardien
- Tenter de tacler un adversaire de façon totalement non maîtrisée (pieds décollés) mais sans le toucher
- Baisser la tête trop bas devant le pied d'un adversaire, risquant ainsi de se blesser
- Dégager le ballon des deux pieds (ciseau ou retourné) face à un adversaire à proximité, l'arbitre jugeant qu'il y a danger

13) LOI 12 - Parmi les célébrations de but suivantes, laquelle n'est <u>pas sanctionnée</u> d'un avertissement ? (1 point)

- Grimper sur les grilles entourant le terrain ou s'approcher des spectateurs d'une telle façon que cela entraîne des problèmes de sécurité
- Faire des gestes provocateurs, moqueurs ou offensants ou agir de façon provocatrice, moqueuse ou offensante
- Recouvrir sa tête ou son visage d'un masque ou autre article analogue
- Soulever son maillot et dévoiler des slogans
- Enlever son maillot ou se couvrir la tête avec son maillot

Explications : si le joueur soulève son maillot et dévoile des slogans, seul un rapport à l'organisateur de la compétition sera établi par l'arbitre.

14) LOI 12 - Parmi les cas suivants, lequel n'est <u>pas sanctionné</u> d'un avertissement pour avoir retardé la reprise du jeu ? (1 point)

- Faire semblant de vouloir effectuer une RDT avant de passer soudainement le ballon à un coéquipier pour qu'il l'exécute
- Traîner pour quitter le terrain au moment d'être remplacé
- Botter le ballon au loin ou l'emporter avec soi après que l'arbitre ait stoppé le jeu
- Provoquer une confrontation en touchant délibérément le ballon après que l'arbitre ait stoppé le jeu
- Gardien dépassant le délai de 6 secondes avant de dégager le ballon
- Exécuter délibérément un CF à un mauvais endroit avec pour seul objectif de devoir le retirer

Explications : si le gardien met plus de 6 secondes pour dégager, le ballon est déjà en jeu ! Le jeu n'est effectivement pas arrêté et ce n'est pas une reprise de jeu.

15) LOIS 5 & 12 - Quelle proposition est <u>FAUSSE</u> concernant les sanctions à prendre en cas de fautes consécutives (c'est-à-dire commises l'une après l'autre) ? (1 point)

- Commises par les 2 équipes : sanctionner techniquement la 1ère faute (CF ou Py)
- Commises par les 2 équipes : sanctionner disciplinairement les 2 fautes (si elles le nécessitent)
- Commises par une seule équipe : sanctionner techniquement la 2^{nde} faute pour l'équipe adverse (CF ou Py)
- Commises par une seule équipe : sanctionner disciplinairement les 2 fautes (si elles le nécessitent)
- Commises par le même joueur : sanctionner disciplinairement les 2 fautes (si elles le nécessitent)

Explications : si les 2 fautes consécutives sont commises par la même équipe, il faut sanctionner techniquement (CF ou Py) la faute la plus avantageuse pour l'équipe adverse.

- 17) LOIS 5 & 12 Quelle proposition est <u>FAUSSE</u> concernant les sanctions à prendre en cas de fautes simultanées (c'est-à-dire commises en même temps) commises par 2 joueurs différents ? (1 point)
 - Commises par les 2 équipes : sanctionner techniquement la faute la plus grave
 - Commises par les 2 équipes : sanctionner disciplinairement les 2 fautes (si elles le nécessitent)
 - Commises par une seule équipe : sanctionner techniquement la faute la plus grave
 - Commises par une seule équipe : sanctionner disciplinairement la faute la plus grave

Explications : quoi qu'il en soit, les 2 fautes doivent être sanctionnées disciplinairement (AVT ou EXC) si elles le méritent.

- 18) LOIS 5 & 12 Quel critère ne fait pas partie de ceux à prendre en considération pour déterminer quelle faute est la plus grave ? (1 point)
 - Sanction Disciplinaire (par ex : Rien, AVT ou EXC)
 - Reprise Technique (par ex : CFI, CFD ou Py)
 - Gravité Physique (par ex : Blessure ou non)
 - Niveau de Méchanceté (par ex : Faute commise volontairement ou non)
 - Impact Tactique (par ex : Action Prometteuse ou non)
- 19) LOIS 5 & 12 Remettez les étapes suivantes dans le bon ordre pour reconstituer le Process lorsque des joueurs se tiennent avant une remise en jeu : (5 points)
 - 1. CFD ou Py si le joueur continue après l'exécution de la remise en jeu
 - 2. Rappel à l'ordre avant que le ballon ne soit en jeu
 - 3. AVT si le joueur continue après l'exécution de la remise en jeu
 - 4. AVT si le joueur continue avant que le ballon ne soit en jeu
 - 5. Retarder la Reprise du Jeu si possible

Réponse : 5 - 2 - 4 - 1 - 3

- 20) LOIS 5 & 12 Remettez les étapes suivantes dans le bon ordre pour reconstituer le Process de délivrance des sanctions disciplinaires (autrement dit, comment attribuer correctement un carton) : (5 points)
 - 1. Noter son numéro, son équipe, la minute et le motif sur sa carte d'arbitrage
 - 2. Lui signifier la sanction en lui montrant le carton approprié
 - 3. Isoler le joueur à sanctionner des autres joueurs en l'invitant à venir vers soi
 - 4. Prendre du recul par rapport à la situation en s'écartant de quelques pas
 - 5. Demander à ce joueur de se tourner afin de bien identifier son numéro

Réponse : 4 - 3 - 5 - 2 - 1

- 21) LOI 13 Remettez les étapes suivantes dans le bon ordre pour reconstituer le Process de placement des murs lors des coups francs proches des surfaces : (7 points)
 - 1. Vigilance concernant les infractions commises avant ou après le botté
 - 2. Donner le signal
 - 3. Gestuelle montrant le sifflet
 - 4. Placement du mur
 - 5. Placement de l'arbitre
 - 6. Placement du ballon
 - 7. Prévention sur les fautes de mains

Réponse : 6-3-4-7-5-1-2

22) LOI 14 - Remettez les étapes suivantes dans le bon ordre pour reconstituer le Process à mettre en place avant l'exécution d'un penalty : (8 points)

- 1. Placement de l'arbitre
- 2. Vérifier le placement de l'assistant
- 3. Faire preuve de discernement : ne sanctionner que les situations flagrantes et contraires à l'éthique et l'esprit du jeu
- 4. Placement du ballon
- 5. Prévention sur l'entrée dans la surface
- 6. Placement du gardien
- 7. Surveillance par rapport aux entrées dans la surface et par rapport au botteur
- 8. Donner le signal

Réponse: 2-4-6-5-1-7-8-3

23) LOI 12 - Parmi ces fautes, laquelle entraîne un coup franc direct ou un penalty par le simple fait d'essayer de la commettre ? (1 point)

- Faire trébucher un adversaire
- Tacler un adversaire
- Charger un adversaire

Explications : la Loi 12 dit effectivement « Faire <u>ou essayer</u> de faire trébucher un adversaire ».

24) LOI 12 - Parmi ces fautes, laquelle est sanctionnée d'un coup franc direct ou un penalty ? (1 point)

- Empêcher le gardien de lâcher le ballon des mains
- Faire obstacle à l'évolution d'un adversaire sans contact
- Lancer un objet vers un adversaire (sans le toucher)

25) LOI 12 - Parmi ces fautes, laquelle est sanctionnée d'un coup franc indirect ? (1 point)

- Commettre des infractions orales
- Faire obstacle à l'évolution d'un adversaire avec contact
- Essayer de frapper un adversaire
- Toucher le ballon de la main de manière involontaire

26) LOI 12 - Parmi ces fautes, laquelle fait partie à la fois des motifs de coup franc direct et d'exclusion ? (1 point)

- Bousculer un adversaire
- Frapper ou essayer de frapper un adversaire
- Mordre quelqu'un
- Commettre une faute grossière

Explications : seule la faute de « mordre quelqu'un » apparaît à la fois dans les motifs de CFD et ceux d'EXC.

27) LOI 12 - Parmi ces motifs, lequel est un motif exact d'avertissement ? (1 point)

- Commettre un acte d'antijeu
- Contester les décisions arbitrales
- Enfreindre de manière répétée les Lois du Jeu
- Faire une obstruction

28) LOI 12 - Parmi ces motifs, lequel est un motif exact d'exclusion ? (1 point)

- Commettre une faute en tant que dernier défenseur
- Lancer un objet sur/vers un adversaire ou un arbitre
- Agir avec violence
- Commettre une faute grossière

29) LOI 12 - Parmi ces motifs d'avertissements, lequel n'est pas applicable aux remplaçants ? (1 point)

- Enfreindre de manière répétée les Lois du Jeu
- Retarder la reprise du jeu
- Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes
- Pénétrer ou revenir sur le terrain sans l'autorisation de l'arbitre
- Se rendre coupable de comportement antisportif

30) LOIS 5 & 12 - Parmi les critères suivants, lequel ne fait pas partie de ceux à prendre en considération pour laisser un avantage ? (1 point)

- Gravité de la faute
- Endroit de la faute
- Sens du jeu
- Probabilité d'une attaque dangereuse et immédiate
- Physionomie du match